



Département de l'Enseignement
Observatoire national de l'école juive

Espace Rachi, 39 rue Broca 75005 Paris
Tél. 01 42 17 10 67 — enseignement@fsju.org

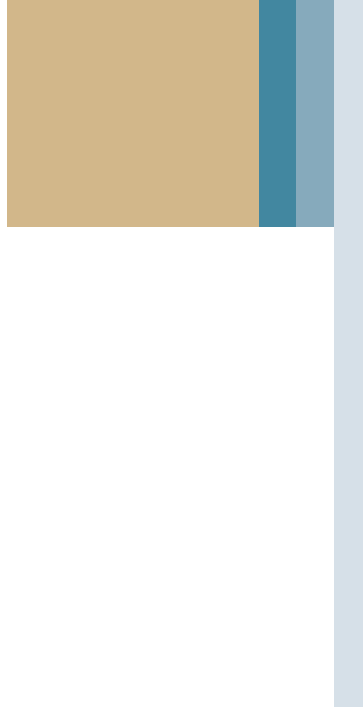
L'école juive face à la difficulté scolaire

Etat des lieux

Juin 2008



Département de l'Enseignement
Observatoire national de l'école juive



L'école juive un projet ancien mais une histoire récente	4
Une évolution rapide qui va à l'essentie	6
Création d'une équipe de conseillers pédagogiques	8
La difficulté scolaire	9
• Définition	9
• Des réponses	9
• L'aide aux devoirs	9
• Les stages	10
• Le soutien scolaire	11
• Les aides individualisées en seconde	11
L'échec scolaire	12
• Définition	12
• Des réponses	12
• Le redoublement	12
• Le RASED	12
• Le tutorat	13
• Le PEI	14
• L'orientation	14
Le handicap	15
• Définition	15
• Les structures d'intégration	17
• Les CLIS	17
• Les UPI	17
• Les IME	18
• Les SEGPA	18
• Les EREA	18
Conclusion	19

L'école juive un projet ancien mais une histoire récente

Depuis sa création, l'école juive n'a cessé d'évoluer. En multipliant ses structures, en augmentant ses effectifs, en professionnalisant ses équipes d'encadrement, elle a su répondre aux besoins communautaires de l'après guerre puis de la vague d'immigration des juifs d'Afrique du Nord.

Aujourd'hui, un nouveau défi s'impose. L'école pour tous, s'adresse-t-elle vraiment à chacun?

Tous les élèves n'ont pas les mêmes acquis socioculturels, ni les mêmes rythmes d'apprentissage, pour certains les bases sont fragiles, le vocabulaire est succinct, d'autres ont des difficultés de socialisation. La liste est longue et la gestion de l'hétérogénéité est complexe.

Cela fait une trentaine d'années que **le retard scolaire est une des préoccupations majeures des professionnels de l'éducation. Qu'en est-il dans l'école juive ?**

Au cours de leur scolarité, à peu près tous les élèves sont à un moment ou un autre en difficulté d'apprentissage. **Quelles sont les définitions et les réponses institutionnelles à la difficulté, à l'échec scolaire et au handicap ?**

Parallèlement à la communauté éducative nationale, la communauté juive a construit des structures d'accueils et d'aides aux enfants et aux familles. Différents acteurs interviennent auprès des enfants en difficulté : des éducateurs, des psychologues, des bénévoles. Il s'agit pour nous maintenant de clarifier la mission de chacun pour renforcer leur complémentarité.

Où se situe l'école dans le vaste champ de l'éducation spécialisée, à quel moment l'enseignant a-t-il la responsabilité d'une prise en charge de l'élève en difficulté et où se situe les limites de cette intervention ?

Nos écoles ont montré par le passé qu'elles savaient relever les défis qui s'imposaient à elles. Avant d'initier de nouveaux programmes de lutte contre l'échec scolaire, le Département de l'Enseignement, du Fonds Social Juif Unifié, a voulu faire le point sur la situation dans les écoles, c'est l'objet de la présente étude. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité, mais tente de clarifier les pratiques existantes et de faire ressortir celles qu'il reste à mettre en œuvre. Nous espérons ainsi contribuer, avec les écoles, à l'amélioration des dispositifs de prise en charge de la difficulté scolaire.

Hélène Zrihen

Hélène Zrihen

Professeur des écoles, elle est spécialisée dans l'aide à dominante pédagogique, Maître E. Conseillère Pédagogique en école élémentaire, elle a intégré, en septembre 2007, l'équipe des conseillers pédagogiques du Département de l'Enseignement du Fonds Social Juif Unifié.

Une évolution rapide qui va à l'essentiel

Après une évolution spectaculaire qui fait passer les effectifs de 400 élèves à 30 000 en 63 ans, l'école juive a dû répondre à une forte demande dans divers domaines.

1. Intégration de nouveaux arrivants : reconstruction de l'identité et aide à se procurer un métier pour les jeunes rescapés de la Shoah, boom de l'arrivée des juifs d'Afrique du nord.
2. Alternative à certaines structures publiques peu performantes.
3. Besoin d'écoles de proximité.
4. Pluralité de projets pédagogiques, recherches identitaires.
5. Professionnalisation : Formation des maîtres, Formation des cadres.



Parce qu'elle devait parer au plus pressé, l'école a été contrainte de reporter certaines attentes. En 2006 - 2007 la consultation des écoles juives menée par le FSJU fait apparaître de nouvelles priorités.

Nous retiendrons :

- Réfléchir à une répartition des structures éducatives au plan géographique.
- Proposer une plus grande lisibilité des critères d'inscription dans les écoles.
- Redéfinir la place de l'enseignement de la langue hébraïque dans l'enseignement.
- Développer l'apprentissage de la culture juive basée sur la compréhension des pratiques et une meilleure connaissance de la conception juive de l'humain.
- Créer pour les élèves en difficulté, un soutien scolaire organisé.

Création d'une équipe de conseillers pédagogiques

A la rentrée de septembre 2007, le FSJU met en place une équipe de conseillers pédagogiques dont deux sont spécialisés dans l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH).

Les missions confiées à ces conseillers sont :

1. Faire un état des lieux des initiatives et projets associatifs et scolaires dans le domaine de l'éducation spécialisée.
2. Définir ce qui relève du champ de l'éducation spécialisée, du handicap ou du soutien.
3. Créer une culture commune dans ce champ d'intervention.
4. Répertorier les manques.
5. Anticiper les besoins et être force de propositions pour améliorer l'avenir.



Ces dernières années, l'institution scolaire publique a mis en place de nombreuses structures au service de l'éducation spécialisée. Mais, selon le type de difficultés rencontrées, les lieux d'adressage, de traitement, ou d'accompagnement ne seront pas les mêmes.

Il nous faut donc clarifier la terminologie utilisée afin d'en percevoir les nuances.

Travailler dans le champ de la difficulté scolaire signifie, intervenir dans des domaines variés d'expression d'un handicap. Ce champ d'intervention balaye à la fois, le problème d'apprentissage ponctuel, l'échec, le trouble, le handicap.

Ces termes n'appartiennent pas réellement aux mêmes champs de pensée. Difficultés scolaires et échecs sont utilisés dans le champ scolaire, donc dans le domaine de ce que l'on nomme les sciences de l'éducation. Handicaps et troubles relèvent clairement du domaine médical. Ils concernent cependant tous deux les enseignants spécialisés et par voie de conséquence les directeurs.

Cette distinction recouvre exactement les deux champs d'intervention de l'ASH, à savoir l'adaptation scolaire d'une part et la scolarisation des élèves handicapés.

La difficulté scolaire

Définition

Un enfant est considéré comme étant en difficulté scolaire lorsqu'il ne suit pas le rythme de son niveau de classe, lorsqu'il ne comprend pas une notion nouvelle, lorsqu'il prend un retard qu'il a du mal à rattraper, lorsqu'il a de mauvaises notes... C'est un enfant qui, pour des raisons ponctuelles, se trouve en difficulté d'apprentissage.

Les causes sont le plus souvent circonstancielles. Cette situation ne nécessite pas un bilan psychologique ou médical. Néanmoins, il est de la responsabilité de l'enseignant et du chef d'établissement de rechercher, avec les parents, les causes de cette difficulté.

Des réponses

En fonction des difficultés les réponses pédagogiques peuvent intervenir soit dans un apport disciplinaire soit dans l'organisation générale du travail scolaire.

L'aide aux devoirs

L'étude après la classe est le lieu de prédilection de l'aide aux devoirs. Elle est placée sous la responsabilité d'un enseignant volontaire et financée le plus souvent par une contribution demandée aux parents.

Par ailleurs, il existe d'autres dispositifs d'accompagnement scolaire dans l'enseignement public, ces derniers sont portés par des centres sociaux, pour la



plupart, dans le cadre d'AEPS (Animations Educatives PériScolaires). Ces dispositifs sont la plupart du temps financés par le Fonds d'Action Sociale. Les intervenants sont des retraités, anciens travailleurs sociaux ou non professionnels de l'éducation.

Le plus souvent dans les centres sociaux, les promoteurs, les organisateurs sont des éducateurs ou des animateurs, et ceux qui sont au contact des enfants sont soit des bénévoles, soit des étudiants rémunérés pour une part.

Dans l'éducation juive des associations telles que la Coopération féminine, le relais J ou encore l'OPEJ assurent cet accompagnement lorsque les enfants leurs sont adressés par les directeurs d'école ou les assistantes sociales

Le soutien scolaire



Le directeur peut créer au sein de son établissement des temps de prise en charge d'enfants en difficulté dans le temps scolaire. Ces aménagements relèvent du soutien scolaire. Ils sont déployés grâce à une organisation interne mise en place lors des moments de concertations pédagogiques.

Les enseignants associent parfois les parents à ces actions (par exemple dans le cadre d'ateliers lecture, notamment dans les BCD (bibliothèques centre de documentation). Des actions organisées par la municipalité ou des associations se tiennent aussi parfois dans les écoles.

Dans l'enseignement juif, comme dans les écoles publiques, ces séances sont encadrées par des enseignants mais les familles peuvent être sollicitées, notamment les grands parents ou le réseau de bénévoles de la coopération féminine, ou l'OPEJ.

Les stages pendant les vacances

Dans l'enseignement juif certaines écoles proposent des stages de remise à niveau durant les vacances scolaires.

Par ailleurs, on peut aussi trouver dans les collèges et les lycées des stages de préparation aux examens nationaux. Le plus souvent ces stages sont encadrés par des enseignants extérieurs à l'établissement afin d'enrichir le regard de l'élève par une approche complémentaire.

Les aides individualisées en seconde

L'AI (Aide Individualisée) est une démarche d'aide par rapport à des difficultés ou des lacunes d'ordre disciplinaire, prioritairement en français ou en mathématiques

C'est l'occasion pour l'élève de s'interroger sur le sens des difficultés qu'il rencontre, de construire une pensée cohérente, de développer ses méthodes d'apprentissage et de reprendre confiance en lui. Cette mission est assumée par les enseignants de l'élève concerné.

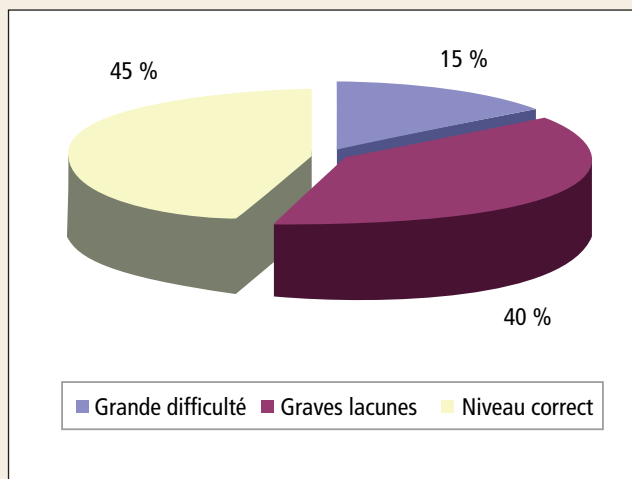


L'échec scolaire

Définition

L'élève qui échoue est celui qui n'a pas acquis, dans les temps impartis par l'école, les nouveaux savoirs et savoir-faire prévus par les programmes.

Selon un rapport remis fin août 2007 par le Haut conseil de l'éducation 40% des élèves sortent de l'école primaire avec de graves lacunes et 15% sont en grande difficulté.



Les réponses

Le redoublement

Depuis la loi d'orientation Jospin de 1989, le redoublement n'est pas interdit mais il est marginalisé. Un seul redoublement est permis durant le cursus primaire, et seulement à la fin d'un cycle.

Avec la loi Fillon (2005), les redoublements peuvent à nouveau intervenir à chaque classe cependant les parents conservent le droit de faire appel.

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Ils ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires, en coopération avec les enseignants de ces classes. Cette aide peut être proposée soit directement dans leur classe soit en dehors de celles-ci.

Les Rased sont composés de trois types d'intervenants :

- Les maîtres E : enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique ;
- Les maîtres G : chargés des aides à dominante rééducative ;
- et des psychologues scolaires.

Ces intervenants travaillent en coordination avec le maître de la classe dans laquelle l'élève continu à suivre une partie de l'enseignement.

S'il apparaît qu'un élève ne maîtrise pas les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle, le directeur de l'école ou du collège propose aux parents de l'enfant de mettre en place un Programme Personnalisé de Réussite Educative, PPRE, qui devra permettre d'évaluer régulièrement sa progression.

Pour des raisons de manque de disponibilités de moyens, un réseau d'aide n'a pu être mis en place à ce jour dans l'enseignement juif.

Le tutorat

Un certain nombre d'établissements ont mis en place un tutorat. Celui-ci est généralement décidé par le conseil de classe du 1er trimestre et il constitue un accompagnement individualisé des élèves en grandes difficultés, par un enseignant volontaire. Celui-ci fait le point avec l'élève sur ses difficultés, vérifie ses prises de notes, la réalisation effective des devoirs et analyse chacun de ses travaux



Définition

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition suivante du handicap : *"Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."*

Les handicaps sont généralement classés en quatre types :

- auditif ;
- visuel ;
- moteur et polyhandicap ;
- mental et troubles du comportement.

Certains de ces handicaps nécessitent une Aide de Vie Scolaire (AVS), mais ne sont pas systématiquement synonymes de difficulté scolaire.

Par contre des enfants souffrant de Troubles Spécifiques de l'Apprentissage (TSA) sont perturbés dans leurs apprentissages et peuvent se retrouver en situation d'échec scolaire.



afin de déceler l'origine des mauvais résultats scolaires (manque de révision, mauvaise compréhension du contenu des cours, manque de concentration, de gestion du temps, lecture erronée de la consigne ...).

En cas de nécessité, ce tutorat peut déboucher sur une aide aux devoirs ciblée.

Le PEI



Le Programme d'Enrichissement Instrumental du Professeur Feuerstein est parfois utilisé pour une remédiation cognitive lorsque l'aide pour combler les lacunes scolaires par le soutien classique ne suffit pas. Il faut aider l'élève à apprendre à apprendre, c'est-à-dire, à mettre en œuvre des procédures de résolution de problèmes efficaces et performantes.

Certains établissements juifs ont mis en place dans leurs structures des séances de PEI animées par des intervenants extérieurs

Le FSJU a pris l'initiative en février 2007 de créer des Ateliers de Méthodologies Scolaires, basés notamment sur la méthode Feuerstein, en dehors du temps scolaire, pour pallier au manque de structures existantes Ils sont présents à l'heure actuelle sur Strasbourg et Paris et en voie de développement dans les autres régions.

L'orientation



L'orientation est coordonnée par les enseignants et le conseiller d'orientation-psychologue (COP). Il fournit aux élèves des informations sur les parcours de formation et sur l'environnement économique.

L'orientation est malheureusement souvent subie par les élèves quelque soit le système publique ou juif.

Ces TSA ne sont pas un handicap mais un trouble:

« Ce n'est pas l'ensemble du développement qui est atteint, déficitaire, déviant ou dysfonctionnant, mais au contraire spécifiquement un module, un système ou sous système, les autres étant intacts : c'est dans ce cas qu'on parlera de troubles spécifiques, qui se traduira par un TSA. Ces atteintes électives se manifestent par une symptomatologie particulière – « les dys » etc. - qui se dévoile progressivement aux détours de la maturation et du développement de l'enfant. » Dr Mazeau (Paris)

Dans cette catégorie on distingue :

- La dysphasie : trouble grave du langage oral ;
- La dyslexie : trouble d'apprentissage du langage écrit : lecture, écriture ;
- La dyspraxie : trouble de la planification et de l'automatisation des gestes volontaires ;
- La dyscalculie : trouble des outils de logique et des mathématiques ;
- Le TDAH : trouble déficitaire de l'attention / hyperactivité

Depuis la loi 2005 sur le handicap la **scolarisation en milieu ordinaire** est posée comme principe. Un directeur a donc obligation d'inscrire dans son école tout enfant de son secteur adressé par une famille de son secteur.

L'élève handicapé est accueilli dans les mêmes conditions que les autres élèves sous réserve d'aménagements spécifiques nécessaires.

Si le directeur et l'équipe éducative estiment, au vu des troubles de l'enfant qu'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est nécessaire, il lui appartient d'en informer les parents

pour qu'ils en fassent la **demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**.

Tout enfant handicapé scolarisé en milieu ordinaire trouve à sa disposition des dispositifs et des structures d'accueil pour lui permettre une intégration adaptée.

Les réponses

Les CLIS

Les Classes d'Intégration Scolaire (CLIS) ont pour mission de permettre aux élèves de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Il existe 4 types de CLIS accueillant des enfants handicapés :

- enfants atteints d'un handicap mental (CLIS 1) ;
- d'un handicap auditif (CLIS 2) ;
- d'un handicap visuel (CLIS 3) ;
- d'un handicap moteur (CLIS 4).

Dans l'enseignement juif, il existe différents types de CLIS accueillant des enfants handicapés moteurs ou mentaux.

Les UPI

Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) accueille, au sein d'un collège ou d'un lycée, de manière collective les élèves qui ne peuvent être intégrés de manière individuelle.

Ils sont généralement issus de CLIS et présentent un handicap d'origine mentale, des déficiences sensorielles ou motrices.

Les IME

Les IME sont des Instituts Médico-Educatifs qui accueillent les enfants et adolescents atteints de déficience mentale. Même s'ils sont désormais à financement quasi exclusivement public, après agrément par les DDASS, la grande majorité des IME restent à gestion associative. Ils sont différenciés par degrés de gravité de la déficience du public accueilli. La plupart disposent d'un internat, mais l'accueil en demi-pension est de plus en plus souvent pratiqué.

La communauté juive compte des structures d'accueil de ce type.

Les SEGPA

Sections d'enseignements généraux et professionnels adaptés SEGPA accueillent dans les collèges, des élèves qui, en raison de leurs difficultés graves et persistantes, ne peuvent aborder un cursus scolaire ordinaire en 6ème. Les SEGPA peuvent accueillir des élèves handicapés dans le cadre d'un projet d'intégration individuelle avec soutien spécialisé. Elles visent une qualification professionnelle.

Elles sont en cours de contractualisation dans l'enseignement juif.

Les EREA

Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) accueillent des enfants et des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Ils assurent un enseignement général, technologique ou professionnel adapté, en proposant si nécessaire l'internat éducatif.

Il n'en existe pas à l'heure actuelle dans l'enseignement juif.

L'enseignement juif a mis en place nombre de moyens pour répondre à la difficulté scolaire. En partenariat actif avec les associations sociales ou de jeunes, des projets d'aide et de soutien scolaire ont vu le jour. Ce sont des actions ciblées efficaces qui répondent à des demandes concrètes de terrain. Ces programmes sont pérennes et constituent pour la communauté éducative un recours et une aide de qualité.

Les directeurs et les équipes d'enseignants se sont mobilisés pour créer à l'intérieur des structures des cours de soutien. Grâce à des subsides de l'Etat (HSE) ou en partenariat « école-famille » les élèves prioritaires ont pu recevoir des aides adaptées.

En collège et en lycée juif, comme dans les établissements publics, des stages ou des Aides Individualisées sont proposés aux élèves fragiles, ce qui leur permet de s'inscrire dans une dynamique de réussite.

Depuis la loi 2005 Les enfants juifs handicapés peuvent comme dans le publique s'inscrire dans les écoles juives de proximité, mais ils sont encore trop peu nombreux à le faire.



Pour les enfants dont les troubles sont graves et persistants des dispositifs de scolarisation alternatifs dans des institutions juives existantes sont proposés aux familles. Ces structures sont encore insuffisantes mais constituent des lieux possibles d'accueil pour permettre une intégration adaptée à leurs besoins.

Avec cet état des lieux on peut constater l'ampleur du travail déjà accompli dans le champ de la lutte contre l'échec scolaire. Ceci va à l'encontre de l'idée reçue selon laquelle l'enseignement juif serait devenu élitiste. Cependant, un certain nombre de besoins de l'éducation prioritaire restent à couvrir. Il nous faut consolider l'existant et continuer à construire là où les manques se font ressentir.

Dans les années à venir il serait souhaitable de :

- Créer une plateforme de diagnostic consacrée à l'échec scolaire. Elle devrait être composée d'une assistante sociale, d'un psychologue, d'un conseiller d'orientation et d'un conseiller pédagogique spécialisé dans l'évaluation des difficultés scolaires.
- Enrichir le vivier de bénévoles, ou d'étudiants engagés dans l'aide aux devoirs et les former à minima.
- Faciliter l'adressage des enfants handicapés dans nos établissements.
- Développer les AMS, Ateliers de Méthodologie Scolaire, émergents à ce jour, pour répondre aux besoins des différentes régions
- Accompagner les équipes dans la prise en charge de la difficulté scolaire lors des deux heures déchargées en Primaire.
- Développer les procédures d'aide au collège Lycée.



Comme le disent les Pirkei Avot II, 21 :

Rabbi Tarphon disait : « *Tu n'es pas obligé d'achever le travail, mais tu n'es pas libre de t'y soustraire.* »

Il est de notre responsabilité de continuer à accomplir la mission éducative de l'enseignement juif, c'est un engagement dont on ne peut, comme il est dit se défaire.

A nous d'assumer cette liberté.

